

ST56. La mise en politique de la biodiversité : éclairages pluridisciplinaires

Luc Semal, MNHN (Cesco-UMR7204), [lsemal\[at\]mnhn.fr](mailto:lsemal[at]mnhn.fr)

Mathilde Szuba, Paris 1 (Cetcopra), [mathilde.szuba\[at\]sciencespo-lille.eu](mailto:mathilde.szuba[at]sciencespo-lille.eu)

Fragilité d'une mise en politique : la résilience des politiques de conservation dans la récession grecque (work in progress - ne pas citer)

Depuis le début des années 1970, l'idée des limites à la croissance a joué un rôle majeur dans la structuration idéologique de la pensée écologiste (Dobson, 2007). Cette idée a cependant été mise à distance au cours du processus d'institutionnalisation des politiques de l'environnement (Dobson et al., 2014). L'essor et le succès institutionnel de la notion de développement durable a joué un rôle majeur dans ce processus de mise à distance des limites (Vivien, 2005 ; Villalba, 2009 ; Zaccai, 2011). Aujourd'hui, le mainstreaming de la pensée écologiste contribue à nourrir l'idée qu'il serait possible de concilier écologisation des sociétés et poursuite de la croissance, ainsi que le proposent les théories de la croissance verte ou de la modernisation écologique.

Depuis les années 1980, la mise en politique de la biodiversité s'est faite en concomitance avec l'institutionnalisation du développement durable. La multiplication des acteurs et des dispositifs de conservation n'a cependant pas été l'occasion de questionner les implications économiques, sociales et politiques d'une conservation ambitieuse de la biodiversité. La question de la conciliation entre croissance et conservation reste ainsi relativement peu soulevée, tant sur le plan politique que sur le plan scientifique. C'est cette question que notre texte propose d'explorer, en interrogeant la manière dont les politiques de conservation de la biodiversité s'inscrivent dans un référentiel plus environnementaliste qu'écologiste, dans lequel la perspective des limites à la croissance ne joue pas un rôle structurant. La conservation de la biodiversité nécessite-t-elle une remise en cause de la croissance ? Une conservation sans croissance est-elle possible ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, nous proposons dans un premier temps de revenir sur le contexte théorique actuel, qui voit un retour en force des réflexions politiques et scientifiques sur l'impossibilité d'une perpétuation de la croissance dans un monde fini, en tâchant de caractériser le rôle des enjeux de biodiversité dans cette réaffirmation contemporaine de la rhétorique des limites. Puis nous nous appuierons sur le cas de la crise économique grecque actuelle pour avancer quelques axes de recherche envisageables concernant la possibilité d'une politique de conservation de la biodiversité dans une perspective d'après-croissance, qu'elle soit subie ou choisie. Ces réflexions s'appuieront sur une série d'entretiens réalisés en Grèce au cours du printemps 2015, auprès d'une douzaine d'acteurs de la conservation, dans le cadre d'un travail de recherche exploratoire sur la fragilité des politiques de conservation de la biodiversité en temps de crise économique. Ce travail de recherche, financé par le Muséum national d'histoire naturelle¹, entend contribuer à

¹ Dans le cadre de l'ATM « Savoirs naturalistes, expertise et politiques de la biodiversité », 2015.

l'émergence d'une réflexion pluridisciplinaire sur la résilience des politiques de conservation dans une perspective post-croissance.

Biodiversité, conservation et après-croissance

Après avoir été un temps mise à distance par l'institutionnalisation du développement durable et par l'affirmation de notions telles que la modernisation écologique ou la croissance verte, la question des limites à la croissance a connu un regain d'intérêt politique et scientifique depuis les années 2000. Ce regain d'intérêt a notamment été motivé par la montée en puissance d'une rhétorique des limites énergétiques et climatiques à la croissance, autour des notions de pic pétrolier et de réchauffement global (Semal, 2012 ; Szuba, 2014). La question de la biodiversité, en revanche, n'a que peu été investie par les théoriciens de l'après-croissance, alors même que la dynamique mondiale de croissance des activités anthropiques se révèle à l'origine de tous les principaux facteurs de la sixième extinction de masse aujourd'hui en cours : croissance de la population humaine, destruction et fragmentation des habitats, dégradation de l'environnement, surexploitation des écosystèmes, changements climatiques, concurrence accrue par les espèces invasives, etc. (Barnosky et al., 2011). Tout se passe comme s'il existait un gap théorique entre politiques de conservation d'une part, et perspectives post-croissance d'autre part : les acteurs et théoriciens de la conservation peinent à formuler l'inscription de leurs objectifs dans une perspective post-croissance, tandis que les théoriciens de l'après-croissance peinent à articuler leurs discours avec l'enjeu des pertes de biodiversité. L'une des pistes pour initier une réflexion en ce sens consiste à analyser l'impact des crises économiques des dernières décennies sur les politiques de conservation de la biodiversité, de manière à évaluer la vulnérabilité des politiques de conservation confrontées à un arrêt plus ou moins prolongé de la croissance.

Réaffirmation des théories de l'après-croissance

Depuis le début des années 2000, les réflexions politiques et scientifiques sur les limites à la croissance ont connu un certain regain d'intérêt. Dans un contexte d'institutionnalisation du développement durable allant de pair avec la recherche d'une croissance verte, le discours sur les limites a ré-émergé dans le cadre de mobilisations politiques extra-parlementaires, tels que le mouvement de la décroissance en France et celui des Transition towns au Royaume-Uni (Semal, 2012). Les théories de la décroissance ont également fait l'objet d'un important travail de structuration théorique dans le domaine de l'économie hétérodoxe (Latouche, 2005), et dans le champ de l'économie écologique (D'Alisa et al., 2015). Si le terme de décroissance reste loin de faire l'unanimité chez les critiques de la croissance, il a cependant contribué ainsi à la réémergence d'un discours politique et scientifique sur la nécessité d'envisager une transition vers l'après-croissance (Jackson, 2010 ; Gadrey 2011 ; Méda, 2013).

Les questions énergétiques et climatiques ont joué un rôle majeur dans cette réémergence des discours sur la nécessité d'une transition vers l'après-croissance. Après la fondation en 2000 de l'Association pour l'étude des pics pétrolier et gazier (ASPO), la perspective d'un pic pétrolier imminent à l'échelle mondiale a joué un rôle structurant dans l'affirmation d'un discours plus catastrophiste dans les réseaux écologistes français et britanniques (Semal,

2012). La fin du pétrole abondant et bon marché y était anticipée comme la matérialisation d'une limite majeure à la croissance. Derrière la thématique du pic pétrolier se déploie la perspective plus générale du « pic de tout », l'ensemble des ressources fossiles étant destiné à connaître un pic d'autant plus rapide que l'énergie pour les extraire viendrait à se faire plus rare et plus chère (Heinberg, 2007 ; Bihouix, 2014). La question de la finitude des ressources fossiles a ainsi joué un rôle particulièrement structurant dans la réaffirmation d'un discours écologiste sur la fin annoncée de croissance au début du XXI^e siècle.

À cette question des ressources fossiles, qui constitue en quelque sorte l'amont de la croissance, s'ajoute par ailleurs celle du réchauffement climatique, qui en constitue plutôt l'aval. Celle-ci aussi a pu jouer un rôle dans l'affirmation de certains discours post-croissance, par exemple au cours de la formulation dans les années 1990 des premiers projets de rationnement individuel du carbone par des chercheurs écologistes britanniques (Szuba, 2014).

Dans le cas du climat comme dans celui de l'énergie, les discours institutionnels persistent à affirmer que la solution réside dans la transition vers une croissance verte, plutôt que vers un après-croissance. En cela, ils demeurent des discours plus environnementalistes qu'écologistes (au sens de Dobson, 2007). C'est au contraire dans des réseaux politiques extra-parlementaires et dans des réseaux scientifiques plus hétérodoxes que l'on trouve des discours dans lesquels la perspective des limites à la croissance constitue une hypothèse de travail acceptable. Dans le champ de la science politique, le courant de la *green political theory* constitue aujourd'hui un espace dans lequel cette hypothèse peut être sérieusement envisagée. Sans forcément préjuger de son échéance précise, la perspective de la fin de la croissance peut profondément modifier notre manière de concevoir la temporalité politique, en inscrivant celle-ci non plus dans une durée potentiellement illimitée, mais plutôt dans un délai nécessairement borné par les limites écologiques à l'expansion de l'humanité et des activités anthropiques (Villalba, 2014).

C'est à partir de ce cadre théorique que nous proposons d'interroger les modalités d'articulation entre conservation de la biodiversité d'une part, et limites à la croissance d'autre part. Il s'agit ainsi de contribuer aux réflexions sur la signification des limites écologiques globales pour nos manières de penser et de pratiquer la démocratie – les pertes de biodiversité figurant parmi les neuf limites globales identifiées voici quelques années par l'équipe de Rockström, et figurant même parmi celles déjà suffisamment dépassées pour hypothéquer la soutenabilité de notre modèle de développement (Rockström et al., 2009).

Articuler biodiversité et limites à la croissance

Les milieux scientifiques conservationnistes ont joué un rôle dans l'émergence d'un discours écologiste critique de la croissance au tournant des années 1960 et 1970 (Dorst, 1964 ; Ehrlich and Ehrlich, 1972). Mais à partir des années 1980, la structuration et l'institutionnalisation du courant de la biologie de la conservation n'a pas spécialement contribué à la montée en puissance de cette réflexion sur les limites écosystémiques à la croissance. Conçue par ses fondateurs comme une science de mission pour enrayer de multiples processus d'extinctions animales et végétales, la biologie de la conservation a été fortement marquée dès ses débuts par la nécessité d'aboutir urgemment à des résultats – chaque échec pouvant rapidement

déboucher sur une extinction irréversible (Meine, Soulé and Noss, 2006). Dans un contexte d'affirmation institutionnelle du développement durable, la biologie de la conservation a souvent développé une approche pragmatique de la question, en accompagnant l'émergence d'un appareil théorique et d'un corpus de pratiques cherchant à concilier conservation de la biodiversité et développement local – par exemple à travers la promotion de l'écotourisme, dont l'un des exemples emblématiques dans le domaine de la conservation est la protection des lieux de ponte des tortues marines (Primack et al., 2012, p.12-15).

Il est vrai que de nombreux scientifiques et biologistes de la conservation insistent volontiers sur la nécessité de distinguer développement et croissance, en insistant sur les dommages que peut provoquer cette dernière. Toutefois, cette distinction reste souvent peu explicitée, au risque de finalement paraître plus rhétorique que conceptuelle (Primack et al., 2012, p.283-284). Ce flou est encore accentué par l'essor, au cours des dernières années, de propositions théoriques telles que celles portées par le courant de l'écologie de la réconciliation, qui propose une approche pragmatique de la conservation orientée vers la recherche de solutions « gagnant-gagnant » pour sauver une biodiversité en crise (Rosenzweig, 2003). Dans certains écrits, le maintien de la croissance et du développement local apparaissent même comme les conditions nécessaires pour la pérennité des actions de conservation.

La promesse ainsi réaffirmée qu'il peut réellement exister des moyens « gagnant-gagnant » de concilier développement humain et conservation de la biodiversité, sans préjuger de la sincérité des scientifiques qui en sont à l'origine, s'inscrit cependant dans un contexte institutionnel plus large, celui du développement durable. Elle trouve ainsi un écho dans les discours dominants qui demeurent environnementalistes, au sens où ils réaffirment avec constance la conviction, bien ancrée dans les institutions nationales et internationales, que la crise écologique ne pourra être résolue que par l'invention d'une croissance verte. L'écologie de la réconciliation peut alors être interprétée comme la promesse d'une conciliation entre croissance et conservation, par la mise en place de mesures de conservation ne remettant pas significativement en cause notre projet politique d'émancipation par l'accumulation matérielle. Dans les instances nationales et internationales, si la conservation de la biodiversité est désormais reconnue comme un objectif légitime, celui-ci reste néanmoins conditionné à la possibilité de concilier cet objectif avec la perpétuation du développement, de la croissance et du progrès – notions qui structurent notre conception continuiste d'un temps démocratique potentiellement illimité.

L'essor actuel des propositions scientifiques et politiques visant à généraliser la pratique de la compensation écologique s'inscrit dans cette perspective de conciliation. Il s'agit en effet de formaliser des procédures de compensation supposées annuler l'impact des projets d'aménagement sur la biodiversité, à travers le principe « zéro perte nette ». C'est donc la promesse d'un dispositif *technique* qui fournirait à nos sociétés la possibilité de résoudre leurs problèmes d'environnement sans avoir à engager de réflexion plus proprement politique et sociale quant à la finalité de leur expansion spatiale dans un monde fini. C'est donc là encore une promesse de conciliation qui nous épargnerait une remise en cause trop douloureuse de nos aspirations à la croissance et au développement, dans la droite lignée de l'environnementalisme des discours institutionnels sur la crise écologique.

La perspective d'une généralisation des techniques de compensation fait toutefois l'objet de critiques dans certains réseaux de la biologie de la conservation qui s'interrogent sur le

caractère nécessairement limité de telles pratiques dans un monde fini (Regnery, 2013). On observe aussi depuis quelques années une mobilisation croissante des milieux militants contre la perspective d'une monétarisation, voire d'une marchandisation de la nature – que ce soit à travers l'essor des dispositifs de compensation ou celui de l'évaluation des services écosystémiques. La montée en puissance de ces critiques va aussi de pair avec la formulation d'arguments éthiques sur les limites d'approches aussi anthropocentriques de la nature et de la biodiversité (Maris, 2014). Tout cela contribue aujourd'hui, quoique de manière hétérogène, à l'émergence d'un discours critique allant à l'encontre des promesses de conciliation entre conservation et croissance.

L'impact des crises économiques sur la biodiversité

En guise de contribution aux réflexions émergentes sur l'articulation entre conservation de la biodiversité et limites à la croissance, nous proposons de travailler sur l'impact des crises économiques sur les politiques de l'environnement et de la biodiversité. Les crises asiatiques de la fin du XX^e siècle ont fait l'objet de plusieurs études en ce sens, qui tendent à montrer le caractère profondément ambivalent de tels aléas économiques sur l'environnement : les effets à court terme peuvent paraître relativement bénéfiques pour l'environnement, avec notamment une réduction des émissions de gaz à effet de serre et le coup d'arrêt donné à certains grands projets d'aménagement, mais les effets à moyen terme peuvent se révéler bien plus néfastes – coupes budgétaires pour les organismes et les programmes de conservation, baisse massive des investissements de long terme (notamment pour la transition énergétique), hausse de la précarité énergétique pouvant entraîner déforestation et pollution locale, etc. (Dauvergne, 1999 ; Siddiqi, 2000 ; Kato, 2005).

Pour notre part, nous nous situons dans une perspective de théorie politique environnementale, en posant l'hypothèse que nos sociétés connaîtront dans les années et les décennies à venir des difficultés grandissantes à retrouver la voie de la croissance. La perspective du pic pétrolier et du pic des ressources nous invite à envisager sérieusement l'hypothèse du ralentissement, voire d'un arrêt de la croissance des pays industrialisés, et à en évaluer la signification pour la pérennité des politiques de la biodiversité. Nous proposons d'y contribuer à travers l'étude du cas de la crise économique que traverse la Grèce depuis 2008, en tâchant de l'aborder comme le révélateur potentiel de ce que la fin de la croissance peut signifier pour des politiques de conservation implicitement conçues dans un cadre théorique continuiste misant sur la continuité de la croissance.

Quelques enseignements tirés de la crise grecque (2008-2015)

Depuis la fin de l'année 2008, la Grèce a connu une crise économique, sociale et politique d'une ampleur inédite dans l'histoire européenne des dernières décennies. Les raisons de cette crise sont multiples, et tiennent pour beaucoup d'entre elles à des raisons spécifiques à ce pays – quoique certains auteurs aient tout de même souligné le rôle du renchérissement des prix de l'énergie dans l'augmentation de la dette des pays d'Europe méditerranéenne (Murray and King, 2012). Quelques travaux ont commencé à étudier les dégâts sociaux engendrés par cette crise économique, par exemple en termes d'appauvrissement de la population, d'envolée des taux de chômage, d'effondrement du système de santé et d'essor de l'extrême-droite

(Burgi, 2014). D'autres insistent aussi sur les expériences de solidarité et les expérimentations sociales qui tendent à se déployer dans ce contexte si particulier (Canabate, 2014).

Les conséquences environnementales de la crise grecque demeurent cependant encore moins étudiées à ce jour que ses conséquences sociales. L'un des articles les plus aboutis sur le sujet suggère pourtant que cet impact est loin d'être négligeable : ainsi, conformément à ce qui avait pu être observé à l'occasion des crises asiatiques passées notamment, malgré une diminution immédiate des pollutions liées à l'activité industrielle, les difficultés budgétaires conduisent rapidement à une marginalisation des enjeux environnementaux dans l'agenda institutionnel (Lekakis et Kousis, 2013). À moyen terme, les coupes budgétaires pèsent sur les organismes de préservation de l'environnement, en même temps que la priorité absolue donnée à la relance de la croissance conduit à justifier une vague d'assouplissement des réglementations environnementales – par exemple sous la forme de changements réglementaires visant à faciliter l'attribution des permis de construire, ou des permis d'exploitation dans le cas d'extraction de ressources fossiles.

Pour étudier ce problème, nous avons donc procédé à une douzaine d'entretiens avec des acteurs de la conservation en Grèce, pour les amener à nous parler de la manière dont ils avaient vécu et perçu l'évolution de leur action au cours des années de crise et d'austérité qu'ils viennent de connaître. Il s'agit d'acteurs travaillant dans des grandes ONG environnementales, mais aussi dans des parcs nationaux grecs, dans des *think tanks* écologistes et au nouveau Secrétariat d'État à l'Environnement (désormais rattaché au Ministère du Redressement productif). Il ne s'agit donc pas d'étudier à travers ces entretiens l'impact de la crise économique sur la biodiversité grecque, mais plutôt son impact sur les politiques de conservation de la biodiversité, à travers la représentation que s'en font les principaux intéressés.

Ces premiers entretiens nous amènent à distinguer trois phases touchant aux relations entre crise et conservation. La première phase précède la crise économique, et permet de mieux envisager le contexte préalable aux difficultés qui nous intéressent : la Grèce connaissait depuis les années 1990 une période de forte croissance économique soutenue par les aides européennes, en même temps que des législations environnementales étaient péniblement mises en œuvre pour tenter de transposer les directives européennes dans le droit grec. Puis vient la deuxième phase, celle de la crise elle-même, qui met brutalement un coup d'arrêt à nombre d'activités économiques néfastes pour l'environnement, mais qui plonge dans le même temps les acteurs de la conservation eux-mêmes dans d'importantes difficultés financières. La troisième phase, enfin, correspond à la mise en place de politiques de relance économique dictées par la Troïka, qui font du remboursement de la dette grecque une priorité justifiant un assouplissement des réglementations environnementales.

Plus précisément, les entretiens nous ont permis d'identifier plusieurs mécanismes par lesquels la crise économique impacte aujourd'hui les politiques de conservation de la biodiversité en Grèce, et que nous présentons ici à titre d'hypothèses méritant certainement une investigation plus poussée.

À court terme, la récession a mis un coup d'arrêt aux investissements dans certaines activités économiques parmi les plus problématiques pour la conservation de la biodiversité. Ce sont notamment de grands projets d'aménagement touristiques ou industriels qui sont ici

concernés, mais aussi certains projets conduits dans le cadre de la transition énergétique, par exemple la multiplication des champs d'éoliennes dans des zones à fort intérêt ornithologique.

Mais rapidement, la crise économique impacte aussi fortement les acteurs de la conservation eux-mêmes, notamment en tarissant leurs principales sources de financement. Les difficultés budgétaires de l'État ont ainsi un impact direct sur les budgets des Parcs nationaux, et aussi plus largement sur le fonctionnement de nombreux organismes de gestion des zones protégées. Du côté des ONG environnementales, les adhésions et les dons des particuliers sont en baisse – soit directement du fait d'un manque de moyens, soit plus indirectement par la concurrence d'autres secteurs associatifs portés vers la solidarité en temps de crise. Les fondations également tendent à réduire leurs dons aux ONG environnementales, au profit de la priorité nouvelle que constitue l'aide humanitaire d'urgence dans un pays où le taux de pauvreté explose. Enfin, même les actions de conservation reposant sur une aide massive des bénévoles se trouvent fragilisées, les personnes concernées se trouvant désormais prises par d'autres urgences, telles que la recherche d'emploi.

Ces difficultés budgétaires croissantes réduisent logiquement la capacité d'action des acteurs de la conservation sur le terrain. Dans les Parcs nationaux et dans les zones protégées, la baisse importante des salaires peut nourrir une certaine démotivation de la part des employés contraints à faire le même travail pour un salaire nettement inférieur. De plus, dans les organismes publics comme dans les ONG environnementales, les contraintes budgétaires nouvelles conduisent souvent à la non-reconduction des contrats de travail à durée déterminée : la réduction du personnel peut ainsi conduire à une surcharge de travail pour ceux qui restent, conduisant éventuellement à des tensions internes liées au droit du travail – notamment lorsqu'une telle situation semble devoir durer encore plusieurs années. Une autre conséquence logique en est la fermeture de certains bureaux provinciaux, voire l'abandon de certains programmes de conservation que les ONG ne parviennent plus à financer de façon pérenne.

Enfin, dans ce contexte, l'objectif de conservation de la biodiversité se trouve marginalisé par l'affirmation de nouvelles priorités économiques et sociales – c'est-à-dire que la conservation apparaît davantage comme un luxe qu'il n'est plus guère réaliste et légitime de poursuivre tant que le retour à l'équilibre budgétaire et à la croissance ne sera pas atteint. Les arguments non directement anthropocentriques perdent en légitimité et en audibilité dans un contexte politique fortement tendu. L'argument économique, notamment, devient plus déterminant que jamais. La nécessité du « retour à la normale », c'est-à-dire du retour à l'équilibre budgétaire et à la croissance, est plus que jamais perçue comme un préalable au souci de la biodiversité. Cela se traduit par une série de mesures contribuant à assouplir le droit de l'environnement, par exemple en réduisant les possibilités de recours contre les projets d'aménagement – ce qui constitue une nouvelle perte de ressources juridiques non négligeable pour les ONG environnementales. La recherche urgente de liquidités justifie aussi la privatisation d'entreprises, mais aussi de zones naturelles jusqu'alors détenues par l'État grec, dès lors destinées à accueillir des projets d'aménagement supposés contribuer à la relance. Enfin, les acteurs de la conservation peinent à faire valoir leurs arguments juridiques, principalement fondés sur le respect du droit européen, dans un pays où la défiance à l'égard de l'Union européenne est devenue massive.

Conclusion : quelles politiques de la biodiversité pour l'après-croissance ?

Cette recherche exploratoire nous a donc permis d'énoncer les hypothèses ci-dessous, qui bien sûr mériteraient maintenant d'être étayées par une enquête plus approfondie auprès des acteurs grecs de la conservation, pris dans la tourmente d'une récession et d'une austérité sans réelle perspective de reprise à court terme. Il est bien sûr trop tôt pour juger des changements induits par la victoire de la coalition Syriza en janvier 2015, et c'est pourquoi cette thématique n'a pas été abordée dans le présent papier.

Dès aujourd'hui, cependant, deux conclusions fortes nous paraissent déjà suffisamment solides pour pouvoir être avancées. La première touche à *la fragilité des politiques de conservation* face à la tourmente économique actuelle, tant à cause des impacts directs de la crise qu'à cause de l'irruption de nouvelles urgences économiques et sociales monopolisant désormais l'agenda politique. La seconde touche à *l'impact des politiques de relance économique*, dont l'effet est au moins aussi important que l'impact de la crise économique initiale : la priorité donnée au retour à l'équilibre budgétaire d'abord, et à la reprise de la croissance ensuite, ne justifie pas seulement le démantèlement des droits sociaux, mais aussi celui des timides réglementations environnementales qui avaient été échafaudées au cours des deux dernières décennies.

Au-delà du cas de la Grèce, ces premières conclusions soulèvent la question de la fragilité des politiques de conservation dans une perspective post-croissance. Si réellement la finitude des ressources et les enjeux climatiques devaient nous imposer dans les années ou les décennies à venir une douloureuse transition vers l'après-croissance, alors les difficultés que connaissent aujourd'hui les acteurs grecs de la conservation pourraient préfigurer les difficultés auxquelles seront demain confrontés l'ensemble des acteurs de la conservation. Jusqu'à présent, la mise en politique de la biodiversité s'étant faite dans une perspective principalement continuiste, il a été relativement possible de nous épargner une réflexion scientifique et politique sur les politiques de conservation envisageables dans une perspective plus catastrophiste, par exemple dans une perspective de décroissance. Le cas de la Grèce contemporaine, aussi brûlant soit-il, ne fournit que quelques premiers éléments de réflexion dans ce vaste chantier théorique.

Bibliographie :

- Barnosky (Anthony D.) et al., "Has the Earth's sixth mass extinction already arrived?", *Nature*, vol.471, 3 march 2011, p.51-57.
- Bihouix P., *L'Âge des low tech. Vers une civilisation techniquement soutenable*, Paris, Seuil, 2014.
- Burgi N. (dir.), *La Grande régression. La Grèce et l'avenir de l'Europe*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2014.
- Canabate A., *La Cohésion sociale en temps de récession prolongée : initiatives alternatives et formes des résistances. Espagne, Grèce, Portugal*, Rapport commandité par le groupe des Verts/ALE au Parlement Européen, 2014.
- D'Alisa G., Demaria F. and Kalis G. (eds.), *Degrowth: A Vocabulary for a New Era*, London and New York, Routledge, 2015.

- Dauvergne P., “The environmental implications of Asia’s 1997 crisis”, *IDS Bulletin*, vol.30, 1999, p.31-42.
- Dobson A. *et al.*, « Andrew Dobson: Trajectories of Green Political Theory », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22, 2014/2, p.132-141.
- Dorst J., *Avant que nature meure*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1964.
- Ehrlich P. R. and Ehrlich A.H., *Population, ressources, environnement. Problèmes d’écologie humaine*, Paris, Fayard, 1972.
- Gadrey J., *Adieu à la croissance. Bien vivre dans un monde solidaire*, Paris, Les Petits matins, 2011.
- Heinberg R., *Peak Everything: Waking Up to the Century of Declines*, Philadelphia, New Society Publishers, 2007.
- Jackson T., *Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable*, Bruxelles, Etopia-De Boeck, 2010.
- Kato G., “Forestry sector reform and distributional change of natural resource rent in Indonesia”, *Developing Economies*, vol.43, n.1, 2005, p.149-170.
- Lekakis J.N. and Kousis M., “Economic crisis, Troika and the environment in Greece”, *South European Society and Politics*, 18:3, 2013, p.305-331.
- Maris V., *Nature à vendre. Les limites des services écosystémiques*, Paris, Quae, 2014.
- Méda D., *La Mystique de la croissance. Comment s’en libérer*, Paris, Flammarion, 2013.
- Meine C., Soulé M. and Noss R.F., “‘A Mission-driven discipline’: the growth of conservation biology”, *Conservation Biology*, vol.20, n.3, 2006, p.631-651.
- Murray J. and King D., “Oil’s tipping point has passed”, *Nature*, vol.481, 2012, p.433-435.
- Primack R.B., Sarrazin F. et Lecomte J., *Biologie de la conservation*, Paris, Dunod, 2012.
- Regnery J.-B., *Les Mesures compensatoires pour la biodiversité. Conception et perspectives d’application*, Thèse de doctorat en Écologie, Université Pierre et Marie Curie, 2013.
- Rockström (Johan) *et al.*, “Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity”, *Ecology and Society*, 14(2): 32, 2009.
- Rosenzweig M.L., *Win-Win Ecology: How the Earth’s Species Can Survive in the Midst of Human Enterprise*, Oxford, Oxford University Press, 2003.
- Semal L., *Militer à l’ombre des catastrophes. Contribution à une théorie politique environnementale au prisme des mobilisations de la décroissance et de la transition*, Thèse de doctorat en Science politique, Lille 2, 2012.
- Siddiqi T., “The Asian financial crisis – is it good for the global environment?”, *Global Environmental Change*, vol.10, 2000, p.1-7.
- Szuba M., *Gouverner dans un monde fini. Des limites globales au rationnement individuel, sociologie environnementale du projet britannique de politique de carte carbone (1996-2010)*, Thèse de doctorat en Sociologie, Paris 1, 2014.
- Villalba B., *La Contraction démocratique. Pour une sociologie politique environnementale*, Mémoire en vue de l’Habilitation à diriger les recherches, Université de Lille 2, 2014.
- Villalba B. (dir.), *Appropriations du développement durable. Émergences, diffusions, traductions*, Villeneuve d’Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2009.
- Vivien F.D., *Le Développement soutenable*, Paris, La Découverte, 2005.
- Zaccai E., *Vingt-cinq ans de développement durable, et après ?*, Paris, Presses universitaires de France, 2011.